L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 11 AOUT.

ADRESSE
DU
Comité Central d'Etat
AU
PARTI DEMOCRATE DE LA LOUISIANE

Aux électeurs démocrates et conservateurs de la Louisiane :

En vue de la Convention qui doit se tenir à la Nouvelle-Orléans le second lundi de septembre prochain, et des grands intérêts engagés dans l'élection de novembre, le Comité Central Démocratique d'Etat croit de son devoir d'exposer au peuple la condition politique de l'Etat, et de faire un énergique appel à tous les votants conservateurs pour qu'ils aident à délivrer l'Etat des mains des hommes corrompus qui l'ont gouverné depuis 1867.

Le moment est favorable. L'avenir est plein de promesses. Nous n'avons qu'à nous unir, à nous organiser et à marcher à la victoire. D'autres Etats nous ont donné l'exemple. Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, les folies et les crimes du parti radical ont non seulement éveillé chez les populations le sentiment du danger, mais les ont animées d'un esprit de justice rétributive envers ceux qui ont fait métier et marchandise de leur loyauté et trahi leur mandat. La malhonnêteté et l'incapacité ont contrôlé et perverti les affaires nationales au point que ces expressions sont devenues synonimes de parti républicain. L'Oregon a répondu au Connecticut et New-York a déclaré par une victoire de plus de 80,000 voix de majorité, non pas que le radicalisme doit être mais qu'il est renversé.

Bien que notre intention ne soit pas de nous appesantir sur les sujets de politique nationale, il peut être utile de noter les symptômes indubitables de mécontentement manifestés dans chaque section contre l'administration fédérale actuelle. Pour le peuple des Etats-Unis, centralisation est synonime de despotisme, et les pas rapides faits dans cette direction par le Congrès ont, à juste titre, alarmé le pays tout entier. Sans aucun respect pour les droits des gouvernés, des Etats ont été subjugués, la représentation au Congrès a été niée, la voix de majorités écrasantes a été dédaignée ; et, comme pour mettre le comble à tous les actes d'infamie et d'usurpation, le Congrès a porté ses mains souillées jusque sur la Cour Suprême. Sous la domination du parti radical, la vénalité et la corruption sont devenues respectables, et le pillage systématique du trésor national est devenu une profession honorable ; les impôts ont été accrus terriblement dans l'intérêt d'un odieux système d'espionnage adopté pour la perception ; des monopoles écrasants ont été créés pour opprimer le travail ; et, sous le fallacieux prétexte de "cadeaux", les emplois du gouvernement national sont vendus au plus offrant, ou distribués conformément à un système éhonté de népotisme.

Si ces vices et d'autres semblables d'un parti corrompu ont amené les populations d'autres Etats à comprendre les dangers qui menacent de les engloutir, pourra-t-on dire que le peuple de la Louisiane est moins sensible aux abus qui ont surgi dans son gouvernement d'Etat pendant les trois longues années du joug radical, abus qui, s'ils continuent, menacent de chasser le travail et le capital de l'Etat et de semer la ruine dans chaque foyer ?

On ne contestera pas que notre dernière Législature ne fût une honte pour la civilisation et la liberté civile. Elle a foulé aux pieds toutes les vertus qui sont l'apanage des gens honorables et elle a fait un piédestal à chaque crime qu'elle aurait dû réprimer. L'ignorance, l'effronterie et le vice étaient les qualités requises pour occuper un siège sur les bancs radicaux de cette assemblée, et quand le trésor était vide, le peuple pillé et les actes législatifs vendus au plus offrant pour des greenbacks, ces membres faisaient amplement honneur à la trinité à laquelle ils devaient leur existence officielle.

L'espace réservé à cette adresse ne permet pas à votre comité d'entrer dans les détails de tous les actes infâmes passés par la Législature radicale avec l'approbation de l'Exécutif. La dette publique, sous le contrôle radical, est montée de douze à vingt millions de dollars ; les taxes se sont élevées jusqu'à 5½ pour cent, atteignant presque aux limites de la confiscation ; on a accordé à des individus et à des corporations des privilèges extraordinaires et exclusifs en contradiction avec la liberté du travail et du capital ; d'énormes sommes ont été accordées aux dépens d'un trésor en pénurie à des particuliers pour des services triviaux et inutiles, et des emplois inutiles ou oppressifs ont été créés pour des parasites des coteries du parti qui engraissent ainsi leur vie en extorquant l'argent de toutes les industries honnêtes.

Dans l'espoir de se perpétuer au pouvoir, la Législature a passé les lois d'enregistrement, d'élection et de milice, lois qui ont reçu la sanction de l'Exécutif, et qui sont peut-être les mesures les plus odieuses, les plus injustes et les plus oppressives qui aient jamais souillé les archives d'aucun Etat. Dans sa folie et sa perversité, elle a passé des lois pour mettre en vigueur l'égalité sociale, non seulement de différentes races d'hommes, mais des mauvais et des honnêtes, des gens purs et des impurs. Dans ce but elle a passé des lois pour réorganiser notre système, autrefois splendide, d'éducation publique, et sans autre motif, à ce qu'il semble, que de dégrader les blancs et de créer un abîme entre eux et notre population de couleur ; toutes ces mesures adoptées sous prétexte de régler le commerce, l'éducation et les amusements du peuple, ont réellement pour but de préparer les voies à la miscégénation. Bref, la législation de 1868, de 1869 et de 1870 peut être condensée et résumée en quatre mots : IGNORANCE, VÉNALITÉ, MONOPOLE ET OPPRESSION !

Afin qu'on ne dise pas que ces conclusions sont le jugement des ennemis du radicalisme, nous nous proposons de convaincre ce parti de toutes ces sérieuses accusations avec des termes choisis parmi ceux de ses propres champions et partisans. Il n'y a pas d'esprit plus brillant dans les rangs de ce parti dans l'Etat que Thomas J. Durant, et comme il est plus candide que ses amis politiques, son témoignage n'en est que plus concluant en faveur de la vérité de ce que nous avons dit. Dans sa lettre datée du 23 juin 1870, et adressée à M. J. S. Sondé, en parlant des leaders radicaux dans cet Etat, il dit :

"Il faut qu'il y ait séparation absolue des hommes malhonnêtes et incapables qui ont gouverné depuis 1867 !"

C'est là un langage énergique, cependant il est surpassé en sévérité par une adresse républicaine qui vient d'être lancée par "Les Vendus du comité central d'Etat républicain." Cette adresse dit :

"Citoyens et républicains ! Après une expérience de deux années, sous la direction d'un lot *de politiciens les plus malhonnêtes et les plus corrompus qui aient jamais sali l'histoire politique d'aucun des Etats de cette glorieuse Union*, vous êtes maintenant appelés à arracher l'Etat des mains de spéculateurs politiques *qui l'ont amené à la veille d'une banqueroute !*"

On voit par là que notre verdict est approuvé par les hommes principaux du parti républicain, et cependant, au moment même où ils constatent l'infamie de leur propre parti, ils sollicitent une continuation de l'appui du peuple, sous prétexte qu'on mettra en avant dans l'avenir des honnêtes gens. Si le salut du parti dépend de cette épreuve, il partagera inévitablement le sort des villes et des plaines, et son requiem sera chanté en novembre prochain. Ce verdict n'est pas seulement le nôtre, c'est celui de tous les hommes honnêtes, endossé par M. Durant lui-même, qui comprend combien il vaut mieux pour son ignoble parti d'être battu que de survivre sous la direction "d'aventuriers politiques corrompus" tels que ceux qui affligent actuellement notre Etat bien aimé.

Les conséquences pernicieuses des actes du parti radical dans tout l'Etat ont été sérieusement senties par toutes les classes. Blancs et gens de couleur, natifs et étrangers. Tous ont été pillés, déçus, opprimés, et restreints dans la jouissance des droits garantis par toutes les lois humaines et divines. En conséquence, afin de délivrer notre Etat, et de nous affranchir du joug des hommes incapables et corrompus il faut nous unir comme un seul homme, sans distinction de race, de couleur ou de condition antérieure, et les chasser des places du pouvoir, pour mettre dans les emplois publics des gens honnêtes et des patriotes. Les intérêts des blancs comme des noirs sont identiques dans cette lutte. Tous les droits et tous les privilèges dont ils jouissent en vertu de la Constitution sont sacrés, et il est du devoir de chaque citoyen de veiller à ce qu'ils soient maintenus. Le parti démocrate a toujours soutenu et défendu la Constitution du pays, et aujourd'hui comme dans le passé, il protégera et défendra chaque citoyen dans le plein et complet exercice de tous les droits garantis par ce pacte. A la dernière élection à New York, si triomphante pour la Démocratie, la seule accusation portée contre le parti a été qu'il favorisait les gens de couleur dans leurs privilèges constitutionnels. La population de couleur de cet Etat peut donc être assurée que la démocratie continuera à soutenir les grands principes qui l'ont si longtemps caractérisée.

Comme la plus grande partie de nos maux est imputable à la dernière Législature, il est au pouvoir du peuple de remédier à une grande partie des abus par l'élection d'hommes sincères et éprouvés à la haute législature dont les membres doivent être choisis en novembre prochain. Cette façon nous pouvons encore sauver l'Etat d'une plus ample ruine politique et financière. A cette fin que les électeurs démocrates et conservateurs nomment leurs meilleurs citoyens comme candidats à la Législature, et qu'ils emploient tous les moyens légitimes pour assurer leur élection.

Outre la Législature, il y a à élire un Auditeur et un Trésorier d'Etat.

Notre plateforme se résume dans les mots économie et réforme. Nous voulons débarrasser l'Etat de son énorme dette, diminuer les taxes, faire renaître la confiance, ramener l'accord du capital et du travail, entre l'homme de couleur et le planteur, entre le planteur et le négociant ; encourager l'immigration et développer les immenses ressources agricoles de la Louisiane. A cette fin, nous demandons la coopération de tous les bons citoyens, sous quelque nom qu'ils s'associent. Nous avons pouvoir obtenir un grand triomphe. Le républicanisme a produit des fruits amers qui le condamnent ; ses jours sont comptés dans notre Etat ! Un parti qui plaide publiquement la cause de la corruption, qui cherche à remettre au pouvoir des hommes qui se sont couverts d'une infamie ineffaçable ; un parti dont le mot d'ordre a été la fraude, la dissimulation et de fausses promesses, pour qui l'honnêteté est un objet de ridicule, qui proclame sa législation, a pour but la spoliation et l'oppression, — ne saurait se présenter devant les votants louisianais et demander leur appui.

Nous engageons instamment le peuple à organiser sans retard. Les comités des différentes paroisses sont priés de convoquer leurs clubs, élire des délégués à la Convention et transmettre, le plus tôt possible, les noms de ces délégués au secrétaire du Comité Central d'Etat.

Le Comité appelle l'attention des votants sur l'adresse des membres démocrates du Congrès et surtout sur la partie qui recommande de choisir les candidatures aux hommes du parti les plus capables, à ceux-là seulement qui peuvent prêter le serment d'épreuve et que ne frappe pas le quatorzième amendement. Un Congrès radical a déclaré que les élus qui ne pourraient prendre le serment ou dont la réhabilitation n'a pas été votée, ne siégeront pas dans ce corps. Nous ne devons pas nous arrêter à discuter la sagesse ou la validité des actes du Congrès ; l'expérience nous apprend qu'il faut élire des hommes qui ne sont pas frappés par la loi. Ce qu'il faut à la Louisiane c'est la représentation.

Si des hommes capables et honnêtes occupent les places de confiance, si nous avons des législateurs expérimentés et fidèles, il n'existe pas d'obstacles au bonheur et à la prospérité du peuple. Nous avons une incomparable fertilité de sol, nous possédons de grands avantages naturels. Soyons fidèles à notre mission et les bienfaits matériels dont nous jouirons seront aussi grands que nos pertes ont été déplorables.

La base de la représentation, telle que l'a revue et fixée le comité, est d'un délégué pour chaque mille votes, et un pour chaque fraction au-dessus de cent-cinquante votes donnés à la première élection générale. Chaque paroisse a droit à au moins un représentant. La règle s'applique à chaque nouvelle paroisse.

Les journaux qui favorisent le but que se propose cette adresse sont priés de reproduire ce qui précède.

J. H. HATCH,

Président du Comité central démocrate de l'Etat

THOMAS STEEL, secrétaire.

CONSULAT DE FRANCE.

Avis [illegible]—Août 1870.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissant ces sont priés d'en donner avis au Consulat :

Bergot (le Docteur), Bertrand Chs Victor, Bonneville, Bourrier Jn-Baptiste, Broeux (les époux), Beyser Antoine, Chouer Nicolas et Jean (les frères), Cazabat Jean Marie, Dupont Paul et Bernard (les frères), Dorival Pierre Jn-Bte, Douza Pierre, Dangeau Luc, Dejan N. Z., Delibone Jules, Eberhardt Nicolas, Hau Pierre (les frères), Jessin Antoinette Mlle, Lacomme Ed. Lucien, Laujanzière Rhetore, Leblond Adolphe, Martin Nicolas, Martin Amédée, Munsch Georges, Martin Jean, Olivury (Mme) née Martinchung, Picot Nicolas, Souparis Pierre, Soaux Gaudens, Simonin Louis, Suau Auguste, Sarrel Norbert, Thiebaut Christian, Vinsonneau (les frères), Verger Hector, Ventzinger Antoine, Ydoux Louis.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St. Louis No 12, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Liste des Lettres Françaises et Espagnoles restant au bureau de la Poste le 6 août 1870.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 10 HEURES A. M., ET DE 6 A 7 HEURES P. M.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

A

Abadien Bernard, Arnault L D Mme, Adoue Charles, Aubert Félix, Angiade Elizabeth Mme, Abelard J Mme, Alfonso y Avila Juan, Aubry Léon

B

Bargeon L F, Barnier Alejandro, Bachesson A B, Bernard Marie Mlle, Bignon Emélie, Bougniers Claude, Bonnafe F, Boney M, Bujac M, Barras Antoine, Blanc Henry, Blanche Paul Mme, Bernard G, Bordelon Clara Mme, Bozant Emile, Bogair Félix Mme, Burel Jos Mme

C

Carreras Pedro, Carreras José, Cajas Jean, Casaux Marie Mlle, Commagère Ernest, Cottrelle Louis F, Chody Charles, Clafon & Co, Capel A F, Clairaing Fanny Mme, Castaing Ernest, Combouzou A, Comaux J J, Commagère A

D

Daquin L A, Darbes J, Dannoy T F, Desbonde F, Devron A Mme, Denoyvion A C, Delgado y D José, Defossat D, Delarie Théophile, Dertuges Elisa, Donnaud Albert, Dumas Alexandre, Dubreuil Mme Vve, Dubuisson Fr, D'Aty François J, Dalon Justin G, Deverenx Sg P, De Paul Vincent, Desliz C & V Mlles, Debousse Justin, De Gaver Miguel, De Gryalva C F, Dearsna Vve, Duque Michel, Durot Amand, Dumas Jules, Dubreuille Ométine, Dufour Louis

E

Elery Elvide, Elise F Mme, Estopinal Victor, Estèves Francis, Espinache José

F

Fraisse Louis, Falquet Kin Mme, Fabian V, Ferrer & Ferrer Jos, Ferrand Claire Mme, Frillott Arthur, Faneillet F, Fuzellier Charles avocat, Fages Louis, Fazzi James, Fernandez J. y Alfaros José, Fridot Fcois, Fortier Chs E, Fleury L, Fabares Cyprien

G

Garrot Pierre, Gaudet F H, Gasquet T F, Gallot Emilia, Gillot Emile, Guillaume Alfred, Guerault G, Guéringer F, Gainnie Mattie, Galot Théophile, Galomet Gus, Gillot Emile, Gobet H, Guardado José, Gutierez Francisco, Gueringer F N

H

Haire Mich. O, Hérisson A C Dr, Hebert Paul O

J

Janné Ambroise, Jacques Jules Mme, Jacquet Jean, Jeannin J B Mme

L

Lamothe J H, Laborjere John Mme, Labarthe A Mme, Le Bourgeois Florian, Leaumont Chs, juge, Letellier Gustave, Libano J C, Lavigne Augustin, Lautier Louis, Lainy Alfred, Lamarque Aimée Mlle, Laffite Evariste, Lacroix F, Lafonta Jos Mme, Leroy Alphonsine Mm, Leroy A J, Limeuda Abelina, Lopez Francisco de la Cruz, Larose S R, Lamont Alex, Lanote Théodore

M

Martinez Adelida Mme, Matorro R, Martin Léonce, Michon T I L, Michon J P, Michel C Jr, Montagne Hippte, Morias Jean, Montaldo Joseph, Muñoz John F, Martinez Philomène Mlle, Martin Mme, Meitrojak L Mme, Millard & Horace, Miramon Jean, Mousseau Alex, Moll Vincent, Mounier André, Molina Manuel

O

Olivier y Masperg Jules, Ortigosa Leon

P

Pradère L A, Pascal & Serat, Perdomo Ramon, Perotti Virgilio, Perez Jean Pierre, Piña Rafael, Pollo J, Pradal J B, Petit Jean, Prenilh Philippe, Prevost Joséphine Mme, Philippi J C, Pinta Jules Mme, Puig José Bonaventura

R

Ramos Regla, Reilland A Mme, Rivalan Lesdoine, Roux Emile F, Rodriguez Einanuel, Roldan Joaquin, Raphaël Hermogène, Recurt Emile, Rimasan Mary, Roquest E H, Rougeau Antoinette, Roca & Rovira

S

Sauvage Paul Jr, Saudres Paul, Senac J, Sistac Jean, Suarez Celesa, St Julien Lucien, Selva Joaquin, Sevignens Emile J, Soler Bernarda Mme

T

Thames Quesada B, Théodore Case, Thibeaux John, Tisot M E Mme, Taurige F, Theriot Théophile, Thibaut E J, Tisset Mme

U

Urquhart Georges

V

Vasquez Fernando, Valade Th, Valles Julian M, Vincent Pierre, Vienne A, Voirin François Mme, Vattigny L, Valdes Juan D, Veignes Emile, Viel Castieau Mme, Voirin François

Y

Yriarte José

INITIALES.

A J C Mme

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1870

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1870 :

Primes d'incendie dans l'année	$199,637 70	
" de mer	78,167 52	
" de rivières	317,094 40	
		$594,899 62
Montant des primes		$541,433 62
Réassurance et primes remboursées		22,542 30
Montant net des primes		$545,891 32
Pertes payées et estimées comme suit :		
Incendie	$40 369 09	
Mer	17,140 72	
Rivières	70,778 27	
Taxes payées et estimées	38,807 96	
Escompte au lieu de scrip, timbres, dépenses, intérêt, &c.		
escompte en moins, &c.	72,861 84	
		240,577 99
Bénéfice net		$276,312 34
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Effets à recevoir	$18,191 94	
Prêts sur bonds et hypothèque	105,223 33	
		$123,415 27
En caisse	115,661 21	
Prêts garantis par actions sur demande, équivalant au comptant	317,132 30	
		432,793 60
Propriété foncière		70,000 00
Scrip d'autres compagnies		38,236 00
Bonds de la ville consolidée	30,000 00	
Bonds de la ville	96,580 00	
Actions de banques et autres actions, coût : $307,160	111,750 00	
		238,336 00
Compagnie Vallette (dry dock)	15,300 00	
Compagnie Good Intent Tow Boat et autres stocks	7,500 00	
		22,700 00
Dû pour primes en voie de recouvrement		66,022 75
		$960,627 65

La Compagnie a également des billets suspendus, actions et bonds ... $394,195 67

Scrip forfait ... 9,193 03

En moins, intérêt sur scrip ... 55,676 33

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 25 mai 1870.

A. SHELLEY,

Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, comptant, sur tous les certificats (non encore payés) de scrip, et de payer, comptant, l'émission de 1869 aux porteurs légaux à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Ils ont en outre déclaré un dividende-scrip de quatre-vingts pour cent sur le montant des primes ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1870—dividende pour lequel il sera émis des certificats (libres de la taxe du gouvernement) à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.

C. T. BUDDECKE, Vice-Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

DIRECTEURS :

Thomas A. Adams, C. T. Buddecke, P. H. Foley, A. O. Ober, P. Simms, A. Elmer Bader, Samuel H. Kennedy, Samuel B. Newman, J. J. Gerrard, A. Thompson, John Phelps, E. H. Summers.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible] PAQUEBOTS POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne [illegible] partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord :

[illegible], capt Surmont, Samedi 6 août.

SAINT-LAURENT, capt Lemarié, Samedi 20 août.

PEREIRE, capt Duchesne, Samedi, 3 sept.

LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi 17 sept.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer direct à Brest.

Première cabine, $145. | Seconde cabine $88.

Les bagages seront marqués pour Paris. [illegible]

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au [illegible] ou au bureau du télégraphe à New-York.

L. GRAND & Co.,

3 nov—6m — Agents, rue Carondelet, 12.

Pour New-York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

CRESCENT CITY, ... Capt. Geo. L. Norton

SHERMAN, ... Capt. ——

GEN'L MEADE, ... Capt. A. W. Sampson.

UNITED-STATES, ... Capt. Geo. H. Smith.

MISSISSIPPI, ... Capt. W. P. Henry.

WESTERN METROPOLIS ... Capt. H. S. Quick.

EMILY B. SOUDER, Capt. ——

Partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer

CRESCENT CITY,

GEO. L. NORTON, Commandant,

Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le SAMEDI, 13 août, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambres ... $50 00.

Entrepont ... 25 00.

On signe des billets de connaissement pour Liverpool, Glascow et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont, (through ticket), pour Liverpool et le continent, se reliant à la ligne de steamers de Guion, partant de New-York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Pour fret ou passage, s'adresser à

LOW & LUDWIGSEN,

Rue de la Commune, No. 13[illegible].

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA,
ST-LOUIS.

Le steamer

MARIPOSA,

R. Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, SAMEDI, 13 août à 5 heures P. M.,

Passage ... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

4mai—1an — Rue Carondelet, No. 41.

Vicksburg et Natchez.

Le Bateau de la malle, JONH KILGOUR, J. G. Beneen, capitaine, H. E. Fillmore et C. Grice, commis.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour Plaquemine, Baton-Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Natchez, Vicksburg et tous les sites rapprochés intermédiaires.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY,

25 juill—1m — au coin des rues Commune et Delta

POUR LA COTE ET BAYOU SARA. (Bi-Hebdomadaire.)

Le bateau de la malle W. S. PIKE, J. J. Brown, capitaine.

Jours de départ, tous les LUNDIS soir, à 5 heures, et tous les VENDREDIS matin, à 10 heures.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY,

Encoignure des rues Delta et Commune. Un commis receveur est constamment sur la levée pour recevoir son fret. 11 aout

---

Pour Bayou Sara.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur "BART ABLE," capitaine N. B. Harrenot, commis Allen Jones, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures du matin et tous les VENDREDIS, à 5 heures de l'après midi. Retour : il partira de Bayou Sara tous les MERCREDIS et SAMEDIS soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, agents,

7mai — Au No. 26 du Commercial Place.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.

Paquebot de la Côte.

Départs tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 10 heures A. M.

Le paquebot de premier ordre HENRY TETE, Joe Dufrene, capitaine, M. H. Landry, commis,

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Un commis se tiendra constamment sur la Levée pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à E. C. MARTIN,

3 juillet — Vieille-Levée, No 84.

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau ST. JOHN, W. B. Greathouse, capitaine, J. A. Comeaux, commis,

Laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge, tous les MERCREDIS à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. A son retour, il laissera Baton Rouge pour la Nouvelle-Orléans, et il fera la Côte le jour, desservant tous les LUNDIS et VENDREDIS. Un commis se tient constamment sur la Levée pour recevoir son fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON,

9 janv — Vieille Levée, No 84, haut Con

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche FLICKER.

Jos. F. Ancoin, capitaine, P. A. Charlet et N. Z. Dupuis, commis,

Part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Un commis receveur est toujours sur la Levée à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret.

15 juillet

Compagnie de Paquebots de la Côte et de Lafourche.

Le bateau à vapeur "Cherokee," neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine A. M. Osgood, partira pour la Côte et Lafourche, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures du soir.

Le Cherokee prendra le fret du Bayou avec le privilége de le transférer.

E. C. MARTIN,

26 juil — Au No 84 de la rue Vieille-Levée.

POUR L'ETE.

M. & N. O.—Ligne de steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour la Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

Le beau steamer CAMELIA, fin marcheur et à basse pression, capitaine J. C. Weaver, commencera son service régulier, le VENDREDI, 27 du courant. Il partira, à l'arrivée des convois du chemin de fer Pontchartrain, comme suit :

Les lundis, convoi de midi.—Les mercredis, convoi de midi.—Les vendredis, convoi de midi.—Les samedis, convoi de 11 heures du matin.

RETOUR—Il quitte la Passe Christian, les mardis et les jeudis, à 5 heures du matin ; les vendredis et les samedis soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi de 10 heures du matin. Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

COHEN M. SORIA,

3juin — aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Pour l'Eté.

Ligne du M. et de la N. O. — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. — Le beau bateau

ABITA,

de la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Miller, partira pour les endroits sus désignés les LUNDIS et les JEUDIS, à 8 heures du matin ; les MARDIS, les MERCREDIS, les VENDREDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi. Retour : Il quittera l'ancien débarcadère (Old Landing) les LUNDIS, à 5 heures du matin, les MARDIS et les VENDREDIS, à 8 heures du matin, et Madisonville les MERCREDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier ... de mauvais temps ou de basses eaux.

L'Abita ira, pour le même ... à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta.

COHEN M. SORIA,

7 juin — Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursion le Dimanche.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

L'élégant bateau à vapeur, fin marcheur et à basse pression, CAMELIA, ayant ses roues sur le côté, sous le commandement du capitaine Miller, commencera ses excursions régulières du DIMANCHE, en se rendant aux lieux susdits, à partir du 12 courant. Il quittera son wharf du Lac à l'arrivée du train des chars de sept heures du matin et sera de retour dans la même soirée, à temps pour que les passagers puissent prendre le train des chars de sept heures P M. pour revenir en ville.

Prix de la traversée, aller et retour, une piastre et vingt-cinq cents.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA,

11mai—PP — 18 et 20, rue de l'Union.

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., of NEW-YORK,

ORGANISÉE EN 1859.

Aucune Police ne peut être forfaitée.

Prise de Tiers d'Emprunt. — Aucun Bill n'est exigé.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.

Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende reversible.

ETAT DES AFFAIRES.

Polices en vigueur	$25,000,000
Actif	1,400,000
Revenu Annuel	1,400,000
Pertes payées	630,000

OFFICIERS.

W. H. PECKHAM, Président,

W. T. HOOKER, Vice-Président,

L. MCADAM, Actuaire et Secrétaire.

DIRECTEURS.

Hon. John A. Dix, New-York,
John J. Crane, président Banque Republic,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co.),
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co.,
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.,
Benjamin B. Sherman, trésorier New-York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co.,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
R. V. Hangbwout, maison R V. Hangbwout & Co,
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co,
Julius H. Pratt, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty third Street,
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
George W. Fuller, avocat,
W. L. Cogswell, négociant.

JOSEPH MAGNER,

Agent-Général pour la Louisiane

[illegible] rue Commune.

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique qui lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique ;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors n'ils sont riches, ils tombent malades. Leurestomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, ce le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent : C'était un honnête homme, laborieux, riche ; mais il s'est tué en buvant.

Se tuer en buvant ! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons : Cessez de boire des liqueurs fortes ; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée ; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer inconsidérément par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se sent à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, de la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, ou en tout moment par les plus grandes enfants peuvent aussi se souffrant du ventre, ce qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison ; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront singulièrement et à dispositions heureuses des tiraient avantage par l'usage de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent même de la nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississipi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable ; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud,

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter ; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,

ET

MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,

nos agents, le vendent par charetées au commerce.

On le trouve dans toutes les grosseries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,

49 & 51, Sycamore street,

CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle Orléans, No 61, rue du CAMP. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869 :

[illegible]

Moins le compte d'escompte et d'intérêt	33,560 33	179,915 25
Profit net		$112,619 29

La Compagnie possède l'actif suivant, ESTIMÉ A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE DE LA PLACE AU COMPTANT, SAVOIR : [illegible]

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1870.

A. SHELLEY, Deuxième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les Certificats de Profits des scrip, TRENTE-TROIS ET UN TIERS POUR CENT sur la balance du Scrip de 1868 payables le deuxième lundi de février 1870. Et il a été aussi déclaré un Dividende de scrip de QUATRE-VINGTS POUR CENT pour le gain net des primes de participation pour l'année terminée le 31 décembre 1869, pour lequel des certificats seront émis à dater du 21 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

JOHN G. GAINES, Vice-Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1870 : [illegible]

Compagnie Lafayette d'Assurance

[illegible]

LOUIS MATHIS, JOHN PURCELL.

DIRECTEURS :

Kasper Auch, William H. Foster, John H. Kel..., Jno. B. Collins, Christ Kummel, John Ha..., F. Collins, Louis Fiscell, Michael Hahn, James Hosted, Pierre Pincard, [illegible], John H. Gerding, Fr. Haeusel, Alfred Shaw, H. F. Walter, Kaspar Auch Jos, Louis Mathis, Geo. W. Doll, Jacob Hassinger.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A l'angle des rues Canal et Camp.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes de l'année expirée le 31 décembre 1869 ; [illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signés pardevant moi, ce 14 janvier 1870.

W. J. CASTELL, Notaire public.

Le 13 janvier 1870, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende scrip de cinquante pour cent sur les primes de participation [illegible] payable à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS :

Geo. Urquhart, A. Reichard, G. W. Babcock, C. Briggs, W. Steves, A. Dufilho, Ed. Ferrer, W. T. Williams, Ang. Reichard, S. Kalsenberger, W. B. Schmidt, J. Tuyes.

BUREAUX DE LA

Compagnie "Atlantic" d'Assurance De la Nlle-Orléans,

Au No 30 de la rue du Camp.

Nlle-Orléans, 6 juillet 1870.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie son QUATRIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Vice-Président.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 5 juillet 1870.

Les Directeurs ont déclaré, aujourd'hui, un dividende de VINGT PIASTRES par action, lequel dividende sera porté au crédit des actions lors payées.

E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Vice-Président, faisant fonctions de secrétaire.

DIRECTEURS :

E. Rigney, T. Prudhomme, M. H. Stanley, C. M. Soria, John Pattison, B. J. West, A. D. Grieff, William Von Phul, Alexander Marks, S. H. Boyd, T. M. Simmons, E. Newman, James Byrnes, Thomas Sloo, George W. Manson, R. S. Cook, C. E. Slayback, H. P. Janvier, John H. Keep.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 10 janvier 1870.

P. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés, sera payé aux porteurs légaux des certificats de la [illegible] à partir du lundi 31 janvier prochain.

Les certificats non encore payés de l'émission de 1866 seront [illegible].

Il est déclaré un dividende de [illegible] pour cent sur le montant des primes gagnées ayant droit de participer pour l'année expirée le 31 décembre 1869.

Par ordre des Directeurs,

CHAS. BRIGGS, Président.

ANT. CARRIERE, Vice-Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS : [illegible]

COMPAGNIE MOUND CITY

d'Assurance Mutuelle de la Vie

DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOUISIANE :

JAMES J. O'FALLON, Président.
H. M. BRITTON, Vice-Président.
E. W. LOMAN, Secrétaire.
E. B. HEITH, Assistant-Secrétaire.
C. O. MCHATTON, Agent Général.
W. B. HARVEY, Archiviste.

DIRECTEURS :

James J. O'Fallon, James H. Lucas, [illegible], A. M. Britton, James Lupo, [illegible]

Agence au Louisiane—No. 22, Carondelet.

AU PREMIER.

OFFICIERS DE LA SUCCURSALE DE LOUISIANE :

N. M. MOUTON, Président.
E. W. MERRICK, Vice-Président.
H. E. TIMMINS, Secrétaire et agent d'Etat.
MEDECINS-INSPECTEURS :
J. W. SOLWELL, M. D. J. S. RITCHIE, M. D.
DIRECTEURS EN LOUISIANE :
Edwin Jackson, Octave Voorhies, H. T. Merrill, F. H. Hatch, Joseph Hare, G. E. Mouton, Alex. Thevillien, L. A. White, [illegible]

Cette Compagnie émet toute espèce de police d'assurance de la vie, laquelle ne peut pas être forfaitée après un paiement annuel.

Compagnie d'Assurance MECHANICS AND TRADERS

DE LA NLLE-ORLEANS,

Bureau, No 14, rue Carondelet.

Cette Compagnie assure contre les risques du feu et de navigation fluviale et maritime,

AUX TAUX LES PLUS BAS.

LLOYD R. COLEMAN, Président. GEO. MONTFIELD, Secrétaire.

Directeurs.

MM. A. J. Allen, J. A. Braughman, Theo R. Bodley, [illegible], G. W. Church, A. Henry Baker, [illegible], P. O. Gaillot, J. L. Hare, A. L. Allain, A. B. Jones, MM. Geo. W. Logan, Jr, [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

104 ... RUE DU CANAL ... 104

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé devant moi, ce 3 juin 1870.

G. MAGNER, notaire public.

A une réunion du Conseil des Directeurs tenue le 2 juin 1870, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de CINQUANTE pour cent sur les primes de participation [illegible].

Directeurs.

P. Fourchy, P. Maspero, D. McDevitt, M. Puig, P. Deleguares, J. A. Willis, E. Kiel, Jos. Hoy, D. A. Chaffraix, Chas. Lafitte, J. J. Fernandez.

DELPHINE BOURDIN vs JOHN [illegible].

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,[illegible]—En vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé par l'Honorable Cour [illegible] je procéderai le MERCREDI, vingt-quatre août 1870, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue [illegible] ... [illegible]

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 juillet—22 31—8 17 24 août

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOPE vs JEROME ROUSSE et al.

SEPTIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 2,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-deux août 1870, à midi, à la Bourse des Négociants, rue Royale, entre les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et au plus offrant, de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Julia, Nouvelle-Levée, Commerce et St-Joseph, [illegible] ... [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

St-Leon Dessos vs. Joseph Rodrigues.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,[illegible]—En vertu d'un writ [illegible] je procéderai le SAMEDI, [illegible] à la Bourse des Négociants, rue Royale, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Six terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues des Magasins, Delord, Poeyfarre et St-Joseph. [illegible] ... [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juillet 23—3, 10, 20 août

LA VEUVE FELICIE PIGNEGUY vs JNO. G. POTTS et al.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]—En vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, [illegible] ... [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & DUSET, Publishers. [illegible]

NEW ORLEANS, AUGUST 11.

RATES OF ADVERTISING. [illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING: [illegible]

ADDRESS
OF THE
STATE CENTRAL COMMITTEE
OF THE
DEMOCRATIC PARTY OF LOUISIANA.

To the Democratic and Conservative Voters of Louisiana :

In view of the Convention to be held in New Orleans on the second Monday of September next, and the great interest involved in the election in November, the Democratic State Central committee deem it incumbent on them to set forth to the people the political condition of the State, and to call earnestly upon every Conservative voter to aid in redeeming it from the hands of the corrupt men who have ruled it since 1867.

The hour is auspicious; the future is full of promise. We have but to unite, organize and march to victory. Other States have set us the example. North, South, East and West the follies and crimes of the Radical party have not only awakened the people to a sense of danger, but filled their hearts with the spirit of retributive justice towards those who have made merchandise of their loyalty, and betrayed their trusts. Dishonesty and incompetency have controlled and perverted national affairs until those words have become but convertible terms of the very name of the Republican party. Oregon has responded to Connecticut, and New York has spoken through a victory of more than 80,000 majority, not that Radicalism must be, but is, overthrown.

Whilst it is not our purpose to dwell upon national politics, it may be well to note the unmistakable evidences of dissatisfaction manifested in every section against the present Federal Administration. To the people of the United States centralization is synonymous with despotism, and the rapid strides in that direction made by Congress have justly alarmed the entire country. With no decent respect for the rights of the governed, States have been subjugated, representation to Congress denied, the voice of overwhelming majorities disregarded; and, as if to crown all these acts of infamy and usurpation, Congress has laid its polluted hands on the Supreme Court itself. Under the domination of the Radical party, bribery and corruption have grown respectable, and systematic plundering of the national treasury an honorable profession; taxation fearfully increased in the interest of an odious system of espionage adopted in its collection; grinding monopolies created that oppress labor; and under the flimsy disguise of "gifts" the offices of the national government are sold to the highest bidder, or bestowed in obedience to an unblushing system of nepotism.

If such and similar evil of a corrupt party have awakened the people of other States to a sense of the danger that bid fair to engulf them, shall it be said that the people of Louisiana are less keenly alive to the abuses that have grown up in their State government under the three long years of Radical misrule, and which, if continued, must inevitably drive labor and capital from the State and bring ruin to every household?

It will not be disputed that our last Legislature was a reproach to civilization and civil liberty. It trampled upon every virtue that should adorn the character of honorable men and elevated every crime it should have sought to repress. Ignorance, brazen impudency and vice were qualifications necessary to a seat on the Radical side of that body; and when the treasury was looted, the people pillaged and legislative acts sold to the highest bidder for greenbacks, these members did but reflect credit on the trinity that brought them into official existence.

The length designed for this address will not permit your Committee to enter into a detail of all the infamous acts passed by that Radical Legislature with Executive approval. The public debt under Radical rule has grown from twelve millions to eighteen millions of dollars; taxes have increased to 5¼ per cent., touching the limits of confiscation; individuals and corporations have been granted extraordinary and exclusive privileges at war with free labor and free capital; enormous sums have been granted to individuals from a suffering treasury for trivial and unnecessary services, and useless and oppressive offices have been created to make places for wandering mendicants of the party who obtain their living by extorting money from every species of honest industry.

In the hope of perpetuating themselves in power the Legislature passed the registration, election and militia laws, each receiving Executive sanction, and which, perhaps, are the most odious, unjust and oppressive measures that ever disgraced the statute books of any State. In their folly and malignity they passed laws to enforce the social equality, not only of different races of men, but of the bad with the honest, and of the licentious and unwashed with the pure and upright. In like folly they passed laws to reorganize our once magnificent system of public school instruction, with no higher motive than to degrade, as they thought, the white people of the State and create a breach between them and our colored population; all these measures adopted under the pretence of regulating commerce, trade and the public schools and the amusements of the people, being really intended to pave the way to miscegenation. In short, the legislation of 1868, 1869 and 1870 can be condensed and summed up in four words: IGNORANCE, VENALITY, MONOPOLY AND OPPRESSION!

That it may not be said these conclusions are but the judgment of the enemies of Radicalism, we propose to convict that party of all these grave offenses in well chosen words uttered by its own champions and defenders. There is no brighter light in the ranks of that party in this State than Thomas J. Durant, and in so far as he may be more candid than his political friends is his testimony the more conclusive of the truth of what we have said. In his letter dated June 23, 1870, and addressed to Mr. J. S. Sondé, speaking of the Radical leaders in this State, he says:

"There must be an absolute separation from the dishonest and incompetent men who have ruled since 1867!"

This is strong language, yet it is surpassed in severity by a Republican address just issued with the endorsement of the Republican State Central Committee. That address says:

"Citizens and Republicans!—After an experience of two years, under the leadership *of the most dishonest and corrupt set of politicians that ever disgraced the political history of any of the States of this glorious Union*, you are now called upon to rescue the State from the hands of the political adventurers *who have brought it on the verge of bankruptcy!*"

Thus it is seen that our verdict is approved by leading men of the Republican party; and yet in the same breath in which they write down the infamy of their own party, they solicit a continuance of the support of the people under the pretence that honest men are to be put forward in the future. If the salvation of the party depends on that test, it must inevitably share the fate of the cities of the plains, and its requiem will be sung in November next. But this is not only our own but the verdict of all good men, indorsed by Mr. Durant himself, who realises how much better it is for his ignoble party to be defeated than survive longer under the leadership of such "corrupt political adventurers" as now afflict our beloved State.

The pernicious consequences of the acts of the Radical party throughout the State have been severely felt by all classes, white and colored, native and foreign born. All have been plundered, deceived, oppressed, and restricted in the enjoyment of rights guaranteed by every law, human and divine. In order therefore to redeem our State, and release ourselves from the grasp of inefficient and corrupt men, it becomes us to unite as one man, without regard to race, color or previous condition, and hurl them from place and power, and fill the offices with men and patriots. The interests of both white and black men are identical in this struggle. Whatever rights and privileges either enjoy under the Constitution are sacred, and it is the duty of every citizen to see that they are maintained. The Democratic party has always upheld and defended the Constitution of the country, and will now, as ever in the past, protect and defend every citizen in the full and free exercise of all rights guaranteed by that instrument. At the last election in New York, so triumphant for the Democracy, the only charge brought against the party was, that it favored the colored citizens in their constitutional privileges. The colored people of this State, therefore, may be assured that the Democracy will ever continue to live up to the grand principles that have so long characterized it.

As the greater part of our misfortunes are chargeable to the last Legislature, it is in the power of the people to remedy much of the mischief by the election of true and tried men to the coming Legislature, the members of which are to be chosen in November next. In this way we may yet save the State from further financial and political ruin. To that end let the Democratic and Conservative voters put in nomination their best men for the Legislature, and use all landable and honorable efforts to secure their election.

Besides a Legislature, a State Auditor and Treasurer are also to be elected.

Our platform is retrenchment and reform; to rid the State of its enormous debt; reduce taxation; have our levees rebuilt; restore confidence and promote harmony between capital and labor; between the colored man and the planter; between the latter and the merchant; to induce immigration, and to develop the vast agricultural wealth of the State. For the accomplishment of these purposes we ask the co-operation of all good citizens, under whatever name associated. We believe a great triumph is within our reach. Republicanism has produced its bitter fruits, and in them is written its own condemnation; its days are numbered in Louisiana. A party that publicly pleads the cause of corruption; that seeks to return to office men who have earned an indelible infamy; a party whose watchwords have been fraud, dissimulation and false promises to a credulous constituency; who ridicule private honesty, who publicly proclaim that the ruling motives of their legislation are spoliation and oppression, cannot confront the electors of Louisiana and successfully demand their support.

We earnestly urge upon the people throughout the State to organize for the work at once. The committees of the several parishes are requested to convene their clubs and elect their delegates to the Convention, and report the names of such delegates to the Secretary of this Committee at the earliest date.

The Committee beg to call the attention of the people to the address issued by the Democratic members of Congress, and especially to that portion recommending the selection of the best men for Congress, and only such as can take the test oath and are under no disabilities imposed by the Fourteenth Amendment. A Radical Congress has declared that those who cannot take the test oath, or who labor under the imposed disabilities, shall not take seats in that body. We may not stop to enquire into the policy or validity of the acts of Congress; experience teaches us to elect men who are not disqualified. What the State needs is representation.

With efficient and honest men to fill our offices of trust; with wise and faithful citizens as legislators, there can be no reason why our people should not again be prosperous and happy. We have a soil that is unparalleled for fertility; a climate that is genial, and great natural advantages and resources. Let us be true to ourselves, and a future awaits us of material prosperity as grand and unexampled as the past has been ruinous and disparaging.

The basis of representation in the State Convention, as revised and fixed by the committee, will be one delegate for every three hundred, and for every fraction over one hundred and fifty Democratic votes cast at the last general election. Every parish shall be entitled to at least one representative. This rule applies to each new parish.

All papers friendly to the purposes of this address are requested to publish it.

F. H. HATCH,

President Democratic State Central Committee.

THOMAS STEEL, Secretary.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS,

104 CANAL STREET.

SIXTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following STATEMENT:

[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,

Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me the 3d day of June, 1870.

G. MAGNER, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 2d day of June, 1870, it was resolved to declare a Scrip Dividend of FIFTY PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1870, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also, to pay six per cent. interest [illegible].

DIRECTORS:

P. Fourchy, P. Maspero, D. McDevitt, M. Puig, P. Deleguares, J. A. Willis, E. Kiel, Jos. Hoy, D. A. Chaffraix, Chas. Lafitte, J. J. Fernandez.

New Orleans Mutual Insurance Company,

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

[illegible]

LIABILITIES: [illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 14th day of January, 1870.

W. J. CASTELL, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 13th day of January, 1870, it was resolved to declare a dividend of fifty per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 31st December, 1869, for which certificates will be issued on and after the 2d Monday in March next.

It was also resolved to pay six per cent. interest on all outstanding certificates of scrip, [illegible] on and after the 2d Monday of March next.

DIRECTORS.

Geo. Urquhart, A. Reichard, G. W. Babcock, C. Briggs, W. Steves, A. Dufilho, M. Fayen, W. T. Williams, Aug. Reichard, S. Kalsenberger, W. B. Schmidt, J. Tuyes.

IRISH ROOFING FELT.

Contractors for Roofing Felt to the International Exhibition of Paris, 1867.

DATE OF PATENT, October 24, 1865, and May 17, 1870.

SEVERAL PRIZE MEDALS.

NEW PREPARED ROOFING, (Un-inflammable)

OF D. ANDERSON & SON, SOLE MAKERS AND PATENTEES.

Manufacturers of Patent Roofing Felt, Ship Sheathing Felt, Inodorous Felt, Hair Felt, &c.

LAGAN FELT WORKS, BELFAST, and 12 and 13 Billiter street, London.

THIS NEW PREPARED PRODUCTION is ready coated, and can be applied on the roof without further trouble. It is easy of application, and does not require any repairs for a long time. It is more durable than some slates, and has been found a perfect protection from frost or nine roofs. It has a sleety or stony surface, which renders it Uninflammable, and Fireproof. Exposed to the most intense fire, and sparks falling upon it, it will not ignite the felt. Under the influence of the sun it will not run, which makes it specially adaptable to hot climates. Its easy application and durable properties has made it a favorite roofing material throughout all the Indian and other Colonies. Being not cumbrous for transport, it is of invaluable service to settlers and farmers in far remote districts. When used for temporary purposes, it may be taken off and applied again to another construction. It replaces Common Asphalt Felt on Terraces, Lobbies, Counting Houses, Glass Floors, etc., to a great pitch which it will not be damaged, and retains sound and equalizes the temperature. It is a great hint and, when dry, [illegible].

For sale by

J. C. LINGHAM & CO., Agents.

[illegible] — No. 7 Carondelet street.

TO SAVE LABOR AND INSURE LARGE CROPS

—USE—

Stern's Raw Bone Super Phosphate

—AND—

FINE GROUND BONE,

THE GREAT FERTILIZERS,

LOUIS STERN & BROS.

MANUFACTURERS,

Office No. 84 St. Charles street, New Orleans. BONE BLACK OF ALL GRADES CONSTANTLY ON HAND.

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, THURSDAY, August 11, 1870.

There were no clearances yesterday.

ARRIVED YESTERDAY.

Steamship Peril, Greener, from Aspinwall, via [illegible] Florida Ports, to F W Perkins & co—lost district 14.

Steamer Lasty, Hopkins, from Mobile.

Ship Cressy City, Delano, 20 days from Antwerp, to Meeker, Knox & co—at district 2.

[illegible]

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Schr Mary Washington, fm Jupiter River—[illegible] feet lumber.

Schr Magnolia, fm Bay St Louis—[illegible].

Schr Dr Franklin, fm Horn Island—[illegible].

Schr Lavinia, fm Pearl River—[illegible] feet lumber.

Schr Annetta, fm Bonfi River—[illegible] feet lumber.

Schr Mist, fm [illegible]—20,000 feet lumber.

Schr Carrack, fm Pascagoula—70,000 feet lumber.

Schr Mollie Marie, fm Handsboro—20,000 ft lumber.

Schr J America, fm Wolf River—20,000 feet lumber.

Schr Palmer, fm Handsboro—40,000 feet lumber.

Schr Alice, fm Jordan River—[illegible] feet lumber.

Schr Friendship, fm Pascagoula—150,000 shingles.

Schr Rebecca Funk, fm Biloxi—[illegible] bbls charcoal.

Schr Historia, fm Biloxi—[illegible] bbls charcoal.

Schr Mary Fayard, from Bayou Lacombe—[illegible] bbls charcoal.

Schr Frederick II, fm Biloxi—[illegible] feet lumber.

Schr Etta, fm Tchefuncta—[illegible] bbls sand.

Schr Marion, from Jordan River—[illegible] ft lumber.

Schr Eff, fm Bayou Lacombe—15,000 bricks.

Schr Rosa, fm Bayou Lacombe—22,000 bricks.

Schr Celeste, from Bonfouca—10,000 bricks.

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Schr Sidonia, fm Blind River—[illegible] staves.

Schr Mary Ann, fm Tchefuncta—[illegible] bbls charcoal.

Schr [illegible], fm Bay St Louis—[illegible] bbls coal.

Schr Little Bill, from Biloxi—[illegible] bbls charcoal.

Schr Hermit No 2, fm Tchefuncta—14 cords wood.

Schr Annie, fm Tchefuncta—20 cords wood.

— STEAMBOATS —

Grand Era, White, from Luna Landing.

Big Horn, Oldham, from Jefferson.

Hunter, Jennings, from Lower Coast.

TOWBOAT REGISTER.

The towboat Rochester, Grimm, from the Passes—Brought up ship Crescent City and brig M C Haskell.

BELOW COMING UP.

Schr Emilia, (Mex) ——, from Tecolutla, to F Camerden.

BELOW—AT QUARANTINE.

Steamship Levant, Schilomper, from Havana, via Florida Ports, to F W Perkins & co—

Steamship Orange, Morrill, from Boston, (British) to O W Rynam & co—

Bark Isabel, Caleda, 9 days from Havana, to ballast, to Pujo, Marks & co—

IMPORTS.

MOBILE—Per steamer Laura—[illegible] to [illegible], Newman & co—3 bxs to Ball, Lyons & co—[illegible] to C A Whitney & co—sundries to order.

ANTWERP—Per ship Crescent City—[illegible] railroad iron to order.

ROCKLAND—Per brig M C Haskell—[illegible] granite J T Burdeau.

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

LUNA LANDING—Per steamer Grand Era—[illegible]

JEFFERSON—Per steamer Big Horn—[illegible]

LOWER COAST—Per steamer Hunter—[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.

August 10—[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R R.

August 10—[illegible]

LIST OF VESSELS

AUGUST 10, 1870.

Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.

Ship Antarctic, McAlister ... sld July 5
Bark Maggie Mitchell, Smith ... sld July 2

BALTIMORE.

Steamship Cuba, [illegible] ... sld August 1

LIVERPOOL.

Ship Belgravia, Orfrey ... sld July 8
Ship Waverly, Oliver ... [illegible]
Ship St James, Black ... [illegible]
Ship Assam Valley, Churchill ... [illegible]
Ship Fornost, Hogg ... [illegible]
Ship Garibaldi, King ... [illegible]
Ship Rowantree, Lewis ... [illegible]
Bark Alaska, Hughes ... [illegible]
Ship Indomitable, Ball ... [illegible]
Ship Francis Cowell, Moriarty ... [illegible]
Bark Sitka, Walker ... [illegible]
Bark Georgie, Roberts ... [illegible]
Bark Maria J. [illegible] ... [illegible]
Bark Volant, Castner ... [illegible]
Bark Bridgeport, Morgan ... [illegible]

CARDIFF.

Ship Richard McManus, Foster ... [illegible]
Ship T Harward, Strickland ... [illegible]
Ship Rochester, Clough ... [illegible]
Ship Devonshire, Lincoln ... [illegible]
Ship Cathedral, Nickerson ... [illegible]
Ship W G Putnam, Rickard ... [illegible]
Bark Endymion, Jones ... [illegible]
Bark Leila M Long, Lewis ... [illegible]

BRISTOL, ENG.

Ship Ironside, Mallard ... [illegible]
Ship Ocean Wave, Palmer ... [illegible]

ANTWERP.

Ship Currier, Ballard ... [illegible]
Ship Crescent City, Delano ... [illegible]

HAVRE.

Ship St Louis, Hallard ... [illegible]
Bark La Louisiane, Dupuis ... [illegible]

MARSEILLES.

Brig Morning, [illegible] ... [illegible]
Bark Favorite, Lochland ... [illegible]

BORDEAUX.

Ship Wild Hunter, Kelly ... [illegible]
Ship St Louis, Hubbard ... [illegible]
Bark Anne, Robinson ... [illegible]
Bark Bangkok, [illegible] ... [illegible]
Bark Leontine, [illegible] ... [illegible]

BARCELONA.

Brig Francisca, Villa ... [illegible]
Brig Cueto, [illegible] ... [illegible]

HONG KONG.

Ship C Augusta, Congrot ... sld April 3

Home Mutual Insurance Company of New Orleans.

SIXTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following report for the Year ending December 31, 1869:

[illegible]

The above is a just, true and correct statement from the books of the Company.

ALF. MOULTON, President.

A. W. HUNTER, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,

Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this 11th day of January, A. D. 1870.

A. SHELLEY,

Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Board of Trustees, at a meeting held this 11th day of January, 1870, adopted the following resolutions:

Resolved, That six per cent. interest on all outstanding certificates of profits and Thirty per cent. of the scrip issue of 1866, be paid in cash to the legal holders of the same, on and after the 14th day of February next; and, further, that scrip dividend of Fifty per cent. be declared on the net earned participating Premiums for the year ending December 31, 1869, for which certificates will be delivered on and after the 15th day of March next.

ALFRED MOULTON, President.

WM. M. PERKINS, Vice President.

A. W. HUNTER, Secretary.

TRUSTEES.

A. Moulton, W. M. Perkins, A. H. May, R. Hare, T. M. Harrell, Jas. C. Baggins, E. C. [illegible], Archie Woods, W. K. Clavert, [illegible], Jas. T. Moore, E. M. Allen, Edward Page.

Valuable—Entertaining!

EVERY FAMILY should take at least ONE General Newspaper besides their country paper, every time." It should be—

THE BEST, MOST ENTERTAINING, MOST VARIED, and THE CHEAPEST.

$3, $3, $3, $3, $3, $3, $3, $3.

Three dollars pays for one year's subscription of the

$1, $1, $1, $1, $1, $1, $1.

One Dollar for four months to the

MOBILE WEEKLY REGISTER,

The Oldest, Largest, and best known of Southern family journals.

HON. JOHN FORSYTH, Editor in-Chief.

It employs the best talent in the country.

Its Stories are the most entertaining.

Its Poetry the most brilliant.

Its correspondence is from all important points.

Its telegraphic summary is a complete history of the week.

Its commercial Review and Prices Current every *Mercantile* and *Planter* needs—it is trustworthy.

Its Agricultural Department is under the management of C. C. LANGDON.

Its Politics always DEMOCRATIC and SOUTHERN.

It has been published uninterruptedly for Thirty Years.

Its double the circulation of any paper in the Southern States.

Subscribe for the MOBILE WEEKLY REGISTER for one year—$3—3 months $1.

Get your neighbors to join you. Clubs of four one year $10—take it four months—[illegible]. Specimen copy free. Address

W. D. MANN,

Mobile, Ala.

N. O., Jackson & Great Northern Railroad.

EXCURSION TICKETS TO MAGNOLIA AND INTERMEDIATE STATIONS.

ON AND AFTER SUNDAY, July 17th, Excursion Tickets, good on the day of issue, both on Sunday and on trains south arriving in New Orleans at 2 45 A. M. and 11 40 A. M. Monday morning, will be sold at the following rates:—New Orleans to Magnolia, and return ... [illegible]

Tickets good on Saturday evening train at regular fare to go, and return on Sunday and Monday following.

T. S. WILLIAMS,

General Superintendent.

A GREAT STEP IN ADVANCE! MASON & HOADLY'S NEW METHOD FOR THE

PIANO-FORTE.

IT is a grand book, adapted to a larger extent, comprises in a whole, [illegible]. It is received with the greatest interest and approval, and has already been adopted by all schools using any new instruction books. Published with both American and European Fingering, in separate editions. Price $4. Sent postpaid to any address on receipt of price.

OLIVER DITSON & CO., Boston.

C. H. DITSON & CO., New York.

H. W. Johns' Asbestos Roofing.

THIS Roofing consists of a foundation of strong canvas, saturated completely for the purpose, attached and coated with an elastic water-proof composition. This, when coated with the Asbestos Roof Coating, forms a strong elastic covering with a smooth surface, which is adapted to all climates and is easily applied, even by ordinary workmen. It is adapted for all kinds of roofing, flat or steep, and [illegible] roofing which will withstand the heat of the tropics. It is used for all kinds of roofing, including Cars and Steamboats, and Factories where the roof is liable to take fire.

It is insured by Insurance Companies at same rate as tin roof.

H. W. Johns's Lake Superior Iron Ore Paints.— The best and most durable Fire Proof Paint in the world. It is adapted to Metal and Woodwork of all kinds, and is fully equal to Red Lead for Steam Pipes and Boilers.

SABLE & BARROS, Agents for Louisiana, 16 Perdido street.

Agents for the celebrated French Norwegian [illegible], "The Osborn Bird and Animal Cages," "The Times" Cooking Stove. Manufacturers and solicitors of Steam Work.

La Veuve MADISON vs la Dame O. BARRIDULL (Olive Robinson, épouse d'Ernest Jones Barr).

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, treize août 1870, à midi, à la Bourse des Négociants rue Royale, entre celles de Conti et de Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

Un terrain situé au faubourg Pontchartrain, de cette ville, faisant partie du terrain désigné par le numéro Trente-Cinq (35), [illegible] ... [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Un terrain situé au faubourg Pontchartrain, de cette ville, [illegible] ... [illegible]

Les propriétés ci-dessus appartenant à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de François Aimé Boyer, suivant acte passé par-devant notaire [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Le montant de deux mille cent cinquante piastres ($2,150 00) montant de la réclamation de la demanderesse avec intérêt sur la somme, au taux de huit pour cent l'an, à compter du 10 mai 1867 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent, [illegible] ... et le montant de la balance [illegible] payable comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juillet—20 27 3—4 10 août

MARGUERITE O'BRIEN, vs. la Dame I. E. DE BOLLE.

SIXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 128.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, seize août 1870, à midi, au No 26 de la rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu MARTIN DEE, décédé

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. [illegible]—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, [illegible] août 1870, à midi, [illegible] ... [illegible]

Un lot de meubles et d'effets, une vache, un poulain, un wagon.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Steam Tobacco Manufactory.

J. P. SARRAZIN,

61 ... CHARTRES STREET ... [illegible]

CORNER OF CONTI.

Branch: 43 Poydras, corner Tchoupitoulas, up stairs.

Importer of Pipes and all Articles for Smokers.

THE UNDERSIGNED OFFERS to Country Merchants the most complete assortment to be found in the line in New Orleans, such as: [illegible]

SMOKING TOBACCO:

Maryland, Balance, Rough and Ready, Virginia, [illegible], Cut Cavendish, [illegible] and Maryland Bright Power, which must not be mistaken for Bright Power of Gail & Ax, of Baltimore.

SNUFF TOBACCO:

Half Rappee Virginia, Perique Grise, Macouba Fine Rose Ditto.

Also, a large stock of Plug Chewing Tobacco, Fine Cut, in tin foil, and Fine Cut, natural in bags, and 10, 20 and 40 pounds, and not less than a MILLION OF CIGARS, of all grades and brands.

J. P. SARRAZIN.